



Secouristes Français

Croix Blanche

Comité départemental 38

Formation Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA)

Le BNSSA permet de surveiller des piscines et des plages publiques ou privées. Le BNSSA, surveille et intervient sur les sites de baignade avec accès gratuit ou dans certains cas payants. Il ne peut en revanche pas enseigner contre rémunération.

 37h30
(+ examen)

 Dans nos locaux
ou à l'extérieur

 6 à 24
personnes



Formation continue
tous les 5 ans

 400 €*
(+ 50 € examen)

Public concerné

Toute personne, étudiant, éducateur sportif titulaire du PSE 1 (Premiers Secours en Equipe de Niveau 1)

Prérequis

Être Titulaire du PSE1 + être âgé de 17 ans le jour de l'examen

Intervenants

Formateurs en premier secours – MNS BEESAN

Méthodes pédagogiques

- Législation / QCM test
- Entraînement natation
- Démonstration pratique
- Sauvetage
- Mise en situation
- Evaluations formatives

Moyens pédagogiques

- Ordinateur /vidéoprojecteur
- Mannequins (adulte, enfant, nourrisson)
- Défibrillateurs de formation
- Oxygénothérapie
- Mannequins de sauvetage règlementaires
- Fiches de suivi et d'évaluation
- Livrets de formation

Evaluation

Epreuves conformes à l'arrêté du 22 juin 2011
1 épreuve théorique
3 épreuves pratiques

Sanction

Certificat de compétences

Contact

Tel : 04 76 96 68 94

@ : secretariat@croixblanche38.org

Site : www.croixblanche38.org

Objectif de la formation

Acquérir les compétences pour assurer la surveillance des piscines et des plages publiques ou privées.

Programme pédagogique

Partie 01 : Situer son rôle et sa mission

Partie 02 : Mettre en œuvre le matériel

Partie 03 : Respecter le cadre légal

Partie 04 : Les rôles des acteurs du sauvetage aquatique

Partie 05 : Identifier et évaluer les risques spécifiques

Partie 06 : Adapter les attitudes de surveillance

Partie 07 : Identifier les conduites accidentogènes et faire de la prévention

Partie 08 : Adopter une conduite appropriée en cas de personne en difficulté dans la zone de surveillance

Coût de la formation

400€ (+50€ pour l'inscription à l'examen)

*Remise de 40 € (donc 360 €) sur la formation uniquement, pour toute personne formée en FI OU FC PSE avec la Croix Blanche 38 dans les 12 mois à la date de la formation BNSSA.

*Pour les militaires de la Caserne de Varcès (selon accord de convention), le coût de la formation est de 50€ auquel s'ajoute 50 € d'examen.

Pour les personnes en situation de handicap, notre référent est à votre disposition : M. Jonathan DIHO : 06.22.34.85.29